Budget Prévisionnel Régie de Transport – 2019
Note succincte de présentation

Dépenses	BP 2019
011 Charges à caractère général	**12659.06**
6066 carburants	1300
6135 locations mobilières	6159.06
615 entretien et réparation	4000
616 primes d'assurances	1200
622 indemnités comptables	0
012 charges personnel et frais assimilés	**4500**
648 autres charges de personnel	4500
65 autres charges de gestion courante	**0**
remboursement participation familles	0
TOTAL DES DEPENSES	17 159.06

Recettes	BP 2019
70 vente produits, prestations	**0**
706 prestations de services	
74 subventions d'exploitation	
74 subvention commune	0.00
74 subventions STIF	
77 produits exceptionnels	
7713 libéralités reçues	
R002 excédent d'exploitation reporté	*17 159.06*
TOTAL DES RECETTES	17 159.06

La régie de transport a été créée pour gérer en régie le transport scolaire des lycéens au Lycée Maurice Eliot à Epinay-sous-Sénart.
Depuis septembre 2018, ce transport scolaire n'est plus assuré en régie mais directement dans le cadre d'un marché lancé par le STIF. Les dépenses et recettes sont intégrées au budget de la commune.
Toutefois, un projet de navette vers les gares est à l'étude pour une organisation en régie interne (fonctionnement identique à celui de la navette vers le lycée : licence, régie autonome etc…). Le budget élaboré repose sur les frais de location du minibus, les charges afférentes, le personnel mis à disposition. Si ce projet se concrétise en régie interne, le budget sera actualisé notamment au niveau du tarif pratiqué auprès des usagers. S'il se réalise sous une forme différente, le budget annexe sera clos.
Le budget ne comprend qu'une section d'exploitation. Ce service ne génère pas de dépenses ou recettes d'investissement.

Les dépenses de fonctionnement comprennent le carburant du véhicule, la location du véhicule, l'entretien du véhicule, son assurance. Les charges de personnel concernent les heures du personnel communal mis à disposition de la régie pour conduire le bus.
Les recettes de fonctionnement comprennent l'excédent de l'exercice précédent constitué des subventions versées par le STIF pour le transport scolaire.